



Tous ensemble le 22 mai, Pour l'avenir de nos retraites

Le gouvernement refuse la discussion

La loi de 2003 sur les retraites avait prévu que, lors du « rendez-vous » de 2008, il serait traité quatre questions : l'équilibre financier des régimes de retraite, la durée d'assurance, le montant des pensions, la garantie d'un minimum de retraite.

Or, le Président de la République annonce unilatéralement que le passage à 41 ans de cotisation n'est pas discutable. Le ministre du Travail clôt la concertation le 28 avril. C'est une fin de non-recevoir à toutes les propositions syndicales.

Le gouvernement renie les engagements de 2003.

Incontestablement, il veut passer en force et imposer les choix qui guident les réformes successives depuis 1993. Le Medef, quant à lui, en rajoute, proposant de reculer l'âge de la retraite à 61 ans, 62 ans et plus.

La voie choisie depuis quinze ans est celle de la régression.

Les réformes de 1993 et de 2003 conduisent à terme à une baisse relative des pensions par rapport aux salaires d'activité de 30 %. C'est inacceptable.

L'allongement de la durée de cotisation va rendre de plus en plus inaccessible la retraite à taux plein à 60 ans. La pénibilité, au travers d'un droit au départ anticipé, n'est pas reconnue, ce qui est profondément injuste.

Malgré les sacrifices imposés aux salariés, l'avenir du système de retraite n'est pas garanti. Aucun effort n'a été demandé aux entreprises depuis plus de vingt ans alors que le nombre de retraités a doublé.

C'est un effondrement de notre système de retraite par répartition qui est ainsi programmé. La voie serait ouverte aux fonds de pensions avec son cortège d'inégalités.

La CGT met en avant quatre orientations pour assurer l'avenir de nos retraites.

1. Garantir un bon niveau de retraite

. Garantir un niveau de pension au moins égal à 75 % du salaire pour une carrière complète (avec un minimum garanti au moins égal au Smic).

. Revaloriser les pensions comme les salaires.

2. Assurer un droit à la retraite à partir de 60 ans.

. Reconnaître une carrière complète à 60 ans intégrant les périodes de stage, d'étude, d'activité professionnelle ou d'inactivité forcée (chômage, recherche d'un premier emploi,...).

3. Reconnaître la pénibilité par un départ anticipé.

. Mettre immédiatement en place un dispositif de départ anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles, dangereux ou astreignants. C'est une question de justice sociale.

4. Assurer le financement des retraites

. Développer l'emploi de qualité.

. Modifier la répartition des richesses en faveur du travail en réformant la « cotisation employeur », en tenant compte de la politique d'emploi et de salaires des entreprises.

. Dégager des ressources supplémentaires, notamment par la taxation des stock-options et des revenus financiers des entreprises.

C'est tous ensemble, jeunes, actifs et retraités, que nous pouvons mettre en échec le passage en force gouvernemental et faire valoir nos propositions.

Garantir l'avenir de nos retraites, c'est aussi créer les conditions pour que les jeunes salariés, étudiants et apprentis aient confiance dans le système qui a fait preuve de son efficacité.

Retraites : nous sommes tous concernés, Engageons-nous, mobilisons-nous

**Les Organisations Syndicales CGT – CFDT – FO – UNSA – FSU et
SOLIDAIRES de la Creuse appellent à
un rassemblement, le jeudi 22 mai à 17h30,
devant le siège de la Sécurité Sociale, rue M. Brunet à Guéret.**

